



Pose de compteur d 'eau ?

Par **nico308**, le **06/03/2017** à **12:12**

Bonjour, rnrnJe suis locataire depuis 18 ans dans un logement studio d'une résidence gérée par une agence. Prochainement, l'agence qui gère la résidence a décidé de faire poser "un compteur individuelle d'eau froide". Auparavant, la consommation d'eau froide était comprise dans les charges. Je ne suis pas d'accord avec cette nouvelle directive.rnPuis-je m'y opposer ? Il y a trois ans un compteur d'eau chaude a été posé.rnrnMerci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **06/03/2017** à **12:31**

Bonjour,rnrnLa réponse est NON, il s'agit là de mesures tout à fait légales prises dans le cadre de la protection de l'environnement et tendant à responsabiliser les consommateurs qu'ils soient propriétaires ou locataires.